

République Algérienne Démocratique et Populaire
Wilaya de RELIZANE
Direction de la jeunesse et des sports
NIF- DJS 099348019001425

2^{eme} Avis appel D'offres ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales
N°:02/2026

La Direction de la jeunesse et des sports de la Wilaya de Relizane, lancement du deuxième avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, pour la réalisation des travaux concernant les projets:

PROJET: Réhabilitation De Six (06) Terrains Sportifs de Proximité en Gazon Synthétique à Travers la Wilaya de Relizane.

Partie fixe

- ❖ **Lot n° 01** : Réhabilitation d'un terrain sportif de proximité en gazon synthétique à Sidi Khetab city Malaabe.

Partie fixe

- ❖ **Lot n° 02** Réhabilitation d'un terrain sportif de proximité en gazon synthétique à Ain-Tarek Marioua.

Partie fixe

- ❖ **Lot n° 03:** Réhabilitation d'un terrain du complexe sportif de proximité en gazon en synthétique à Djdeouia.

Partie fixe

- ❖ **Lot n° 04** : Réhabilitation d'un terrain sportif de proximité en gazon synthétique à Had Echkalla.

Partie fixe

- ❖ **Lot n° 05** : Réhabilitation d'un terrain sportif de proximité en gazon synthétique à Guettar (el ghon).

Partie conditionnelle

- ❖ **Lot n° 06** Réhabilitation d'un terrain sportif de proximité en gazon synthétique à Oued-Rhiou city Chohada.

Mode de passation :

Le mode de passation adopté est l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, et ce, par application des dispositions des articles 30,39, 40, 42 et 44 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et les articles 30,36,37,38 et 39 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Capacités minimales exigées :

Conformément à l'article 43 de la loi n°12-23 et l'article 44,54 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, ne peuvent soumissionner pour ces travaux seuls les entreprises qui répondent aux conditions minimales d'éligibilité à savoir :

L'appel d'offres faisant l'objet du présent cahier des charges est réservé
Uniquement aux entreprises et de droit Algérien remplissant les conditions
Minimales d'éligibilités suivantes :

1) Capacités Professionnelles :

L'entreprise doit avoir le Certificat de Qualification et de Classification Professionnelles de catégorie deux (02) ou plus, activité principale « Bâtiment ou Travaux publics », en cours de validité à la date d'ouverture des plis.

2) Capacités techniques :

- Ayant réalisé au moins un projet similaire ou plus (réalisation d'un terrain sportif de proximité en gazon synthétique ou Réhabilitation d'un terrain sportif de proximité en gazon synthétique) justifié par des attestations de bonne exécution délivrés par des maîtres d'ouvrage pour les six lots.

3) Capacités financière :

Les entreprises ayant une moyenne de chiffre d'affaire des 03 dernières 2022, 2023, 2024 supérieure ou égale à 3 500 000 DA TTC justifié par des bilans visés par les services concernées (Services des impôts ou comptable agréé).

NB : Les entreprises créées nouvellement (moins de trois -03- ans), la moyenne du chiffre d'affaires des années d'activité sera pris en considération, pour les entreprises débutantes (une année d'activité) le chiffre d'affaire de cette dernière est pris comme référence.

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer le dossier d'appel d'offres auprès de : **site électronique de la direction** : <https://www.facebook.com/DjsRelizane48>

NB : le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont établis en détail conformément aux prescriptions du cahier des charges.

- Seules les personnes dûment mandatées par l'entreprise peuvent retirer le dossier de soumission.

L'offre comprendra toutes les pièces et documents qui seront mis dans trois (03) enveloppes distinctes cachetées et fermées, qui porteront la mention selon le contenu : la première contiendra dossier de candidature – offre technique, et l'offre financière. Le tout sera mis dans une même enveloppe cachetée et fermée dite " enveloppe intérieure ". Portant la mention : à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - avis d'appel d'offre n° 02/2026

– La durée de préparation des offres est de dix (10) jours à compter de la 1ère parution de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux.

– Conformément à l'article 66 du décret présidentiel 15-247 du 16 Septembre 2015, portant règlement des marchés publics et des délégations de service public, Le Service Contractant pourra demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs offres, ceci avant l'expiration de la période initiale de validité des offres. La demande et les réponses qui y seront faites, devront être notifiées par écrit.

s'il y a une erreur dans le cahier des charges ou dans l'avis d'appel sur la presse, le service contractant informe la commission des marchés pour rectifier cet erreur et proroger le délai s'il faut.

– Le jour de dépôt des offres correspond au dernier jour de la préparation des offres, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal le jour de dépôt des offres est différé jusqu'au jour ouvrable suivant.

– L'heure limite de dépôt des offres : de **08 h 00 mn** à **14 h 00 mn**.

– L'ouverture des plis se fera le même jour de dépôt des offres à 14 h 00 mn .

– Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée égale à la durée de préparation des offres augmentée de (03) trois mois à compter de la date d'ouverture des plis.

– Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis à la date et l'heure sus citée.

Le directeur